



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

ALTER'NA

Publics concernés

Entreprise , Exploitant

Domaines secondaires

Foncier , Économies d'énergie , Déchets , Économie circulaire , Biodiversité ,
Agroalimentaire , Agriculture , Bio

La Région Nouvelle-Aquitaine a choisi de développer un nouvel outil afin de favoriser l'accès au crédit dans le secteur agricole et agro-alimentaire. La Région, accompagnée de l'Europe, a ainsi créé une garantie publique dénommée « ALTER'NA » (<http://www.alter-na.fr/>)

Échéances

Le dépôt des dossiers auprès des banques est effectif à compter du **4 octobre 2019**.

Objectifs

Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués ou pour les nouvelles entreprises sans historique de crédit ;
Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties par rapport aux exigences standards des intermédiaires financiers ;
Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles.

Bénéficiaires

Les exploitants agricoles exerçant réellement une activité agricole (personnes

physiques et conjoints collaborateurs, personnes morales dont l'objet est agricole du type GAEC, EARL, SARL, etc., candidats à l'installation ayant le statut de jeune agriculteur, bénéficiaire des aides à l'installation). Pour le secteur viticole, une certification environnementale de niveau II ou III ou AB est exigée ;

Les groupements d'agriculteurs (CUMA composée exclusivement d'agriculteurs, structures collectives) ;

Les entreprises agro-alimentaires (en mode de production biologique).

L'ensemble des bénéficiaires doivent avoir leur siège ou un établissement actif en Région Nouvelle-Aquitaine.

Modalités

Projets éligibles

Transition des exploitations dans le secteur de l'élevage

Transition des exploitations dans le secteur de la production végétale et du Plan Végétal Environnement

Développement de la production de fruits et légumes sous serres

Soutien à la transformation et commercialisation à la ferme

Soutien aux Industries Agro-Alimentaires pour développer des produits bio

Assiette éligible

Actifs corporels localisés en Nouvelle-Aquitaine ou incorporels (y compris TVA)

Fonds de roulement (dans la limite de 200 000€ ou 30% des dépenses éligibles)

Frais de transfert de droits de propriétés (entre investisseurs indépendants)

Foncier (terrains bâtis et non bâtis) dans la limite de 10% de l'assiette éligible

Assiette non éligible

Irrigation

Hébergement touristique (agrotourisme)

Centres équestres

Mise aux normes

Production d'énergie

Aquaculture / Pêche

Matériel d'occasion

Crédit-bail

Comment faire ma demande ?

Instruction des demandes auprès des établissements bancaires

Banque Populaire : Thierry HIERE - thierry.hiere@bpaca.banquepopulaire.fr

Crédit Agricole : expertise.financement.agri@ca-aquitaine.fr

/ expertise.financement.viti@ca-aquitaine.fr

Crédit Mutuel : alterna@creditmutuel.fr

CIC (Crédit Industriel et Commercial) : Richard BABER - cic-agri@cic.fr

Renseignements Région Nouvelle-Aquitaine

Jean-Guillaume PEYTAVI Utiliser le formulaire "Contactez-nous" ci-dessous.

Correspondants

Sous-direction Compétitivité, Agroalimentaire et Circuits courts

05.56.56.01.46